



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.165.1

(10/96)

SÉRIE E: RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS

Exploitation, numérotage, acheminement et service mobile
– Exploitation des relations internationales – Plan de
numérotage du service téléphonique international

**Utilisation du code d'échappement "0" dans le
cadre du plan de numérotage E.164 pendant la
période de transition précédant la mise en
oeuvre du mécanisme utilisant l'identificateur
du plan de numérotage**

Recommandation UIT-T E.165.1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS

| | |
|--|--------------------|
| EXPLOITATION, NUMÉROTAGE, ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE | |
| EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES | E.100–E.229 |
| Définitions | E.100–E.103 |
| Dispositions de caractère général concernant les Administrations | E.104–E.119 |
| Dispositions de caractère général concernant les usagers | E.120–E.139 |
| Exploitation des relations téléphoniques internationales | E.140–E.159 |
| Plan de numérotage du service téléphonique international | E.160–E.169 |
| Plan d'acheminement international | E.170–E.179 |
| Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation | E.180–E.199 |
| Service mobile maritime et service mobile terrestre public | E.200–E.229 |
| DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL | E.230–E.299 |
| Taxation dans les relations téléphoniques internationales | E.230–E.249 |
| Procédures de rémunération des moyens mis à disposition entre Administrations | E.250–E.259 |
| Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité | E.260–E.269 |
| Etablissement et échange des comptes internationaux | E.270–E.299 |
| UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES | E.300–E.329 |
| Généralités | E.300–E.319 |
| Phototélégraphie | E.320–E.329 |
| DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS | E.330–E.399 |
| QUALITÉ DE SERVICE, GESTION DE RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC | |
| GESTION DE RÉSEAU | E.400–E.489 |
| INGÉNIERIE DU TRAFIC | E.490–E.799 |
| QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT | E.800–E.899 |

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T E.165.1

UTILISATION DU CODE D'ÉCHAPPEMENT "0" DANS LE CADRE DU PLAN DE NUMÉROTAGE E.164 PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITION PRÉCEDANT LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME UTILISANT L'IDENTIFICATEUR DU PLAN DE NUMÉROTAGE

Résumé

La présente Recommandation décrit l'utilisation du code d'échappement "0" dans le cadre du plan de numérotage E.164 destiné à faciliter l'interfonctionnement des plans de numérotage pendant la période de transition précédant la mise en oeuvre du mécanisme utilisant l'identificateur du plan de numérotage (NPI).

Source

La Recommandation UIT-T E.165.1, élaborée par la Commission d'études 2 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 8 octobre 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|-------------|
| 1 Introduction..... | 1 |
| 2 Références..... | 1 |
| 3 Utilisation du code d'échappement "0" dans le cadre du plan de numérotage E.164. | 1 |

Recommandation E.165.1

UTILISATION DU CODE D'ÉCHAPPEMENT "0" DANS LE CADRE DU PLAN DE NUMÉROTAGE E.164 PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITION PRÉCÉDANT LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME UTILISANT L'IDENTIFICATEUR DU PLAN DE NUMÉROTAGE

(Genève, 1996)

1 Introduction

La présente Recommandation décrit l'utilisation du code d'échappement "0" dans le cadre du plan de numérotage E.164 destiné à faciliter l'interfonctionnement des plans de numérotage pendant la période de transition précédant la mise en oeuvre du mécanisme utilisant l'identificateur du plan de numérotage (NPI).

La Recommandation E.164 (1991) prévoit d'utiliser le code d'échappement "0" pour indiquer que les chiffres qui suivent relèvent du plan de numérotage X.121.

La Recommandation E.166/X.122 décrit l'interfonctionnement des plans de numérotage utilisant soit la méthode du code d'échappement, soit celle de l'identificateur NPI. L'objectif visé à long terme, qui coïncide avec la méthode recommandée, est l'utilisation du format NPI à la place de l'actuel format à codes d'échappement. Seule la méthode NPI peut acheminer un numéro E.164 dont la longueur maximale est de 15 chiffres dans les paquets d'établissement d'appel X.25 ou X.75.

2 Références

Les Recommandations et autres références suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et autres références sont sujettes à révision; tous les utilisateurs de la présente Recommandation sont donc invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et autres références indiquées ci-après. Une liste des Recommandations UIT-T en vigueur est publiée régulièrement.

- Recommandation E.164 du CCITT (1991), *Plan de numérotage pour l'ère du RNIS*.
- Recommandation E.165 du CCITT (1988), *Calendrier de mise en oeuvre coordonnée de toutes les possibilités offertes par le plan de numérotage pour le RNIS (Recommandation E.164)*.
- Recommandation UIT-T E.166/X.122 (1996), *Interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121*.
- Recommandation UIT-T X.123 (1996), *Mappage du format à codes d'échappement et du format TOA/NPI pour l'interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121 pendant la période de transition*.

3 Utilisation du code d'échappement "0" dans le cadre du plan de numérotage E.164

L'utilisation du chiffre "0" (zéro) comme code d'échappement dans le cadre du plan de numérotage E.164 vise à permettre l'interfonctionnement des plans de numérotage et son application est décrite dans la Recommandation E.166/X.122. La méthode du code d'échappement est une

disposition temporaire destinée à faciliter l'interfonctionnement avant la mise en oeuvre des solutions d'interfonctionnement basées sur l'identificateur du plan de numérotage (NPI, *numbering plan identifier*).

Il est à noter qu'à la suite de la demande d'indicatifs de pays, dans le cadre du plan de numérotage E.164, on a constaté qu'il sera nécessaire de récupérer le code d'échappement E.164 "0". L'utilisation de ce code dans le cadre du plan de numérotage sera supprimée à 23 h 59 (UTC) le 31 décembre 2000.

En conséquence, les terminaux en mode paquet installés sur des réseaux numérotés conformément à la Recommandation E.164 doivent évoluer le plus rapidement possible vers la prise en charge du mécanisme NPI afin d'assurer une capacité d'interfonctionnement continue au-delà de la date de suppression du code d'échappement E.164 "0".

En outre, les protocoles de signalisation en cours d'élaboration/de mise en oeuvre ne doivent pas utiliser la méthode du code d'échappement pour signaler que le numéro relève d'un plan de numérotage différent.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

| | |
|----------------|---|
| Série A | Organisation du travail de l'UIT-T |
| Série B | Moyens d'expression |
| Série C | Statistiques générales des télécommunications |
| Série D | Principes généraux de tarification |
| Série E | Réseau téléphonique et RNIS |
| Série F | Services de télécommunication non téléphoniques |
| Série G | Systèmes et supports de transmission |
| Série H | Transmission des signaux autres que téléphoniques |
| Série I | Réseau numérique à intégration de services |
| Série J | Transmission des signaux radiophoniques et télévisuels |
| Série K | Protection contre les perturbations |
| Série L | Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures |
| Série M | Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques, et circuits loués internationaux |
| Série N | Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophoniques et télévisuels |
| Série O | Spécifications des appareils de mesure |
| Série P | Qualité de transmission téléphonique |
| Série Q | Commutation et signalisation |
| Série R | Transmission télégraphique |
| Série S | Equipements terminaux de télégraphie |
| Série T | Equipements terminaux et protocoles des services télématiques |
| Série U | Commutation télégraphique |
| Série V | Communications de données sur le réseau téléphonique |
| Série X | Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts |
| Série Z | Langages de programmation |